

**COMPTE RENDU DU REGISTRE DE BASTIDES DE LOMAGNE
SEANCE DU 26 novembre 2018**

L'an deux mille dix-huit et le 26 novembre à 20 heures, les délégués titulaires de la Communauté de Communes se sont réunis à Labrihe, sur convocation de Monsieur Guy MANTOVANI, Président.

Présents : Mesdames, Messieurs, Michèle LAFFITTE, Michel TARRIBLE, Joël DURREY, Alexandre LAFFONT, Aline BARAILHE, Christiane PIETERS, Marie-Rose LACOSTE, André TOUGE, Nicolas GOULARD, Pascal NOBY, Alain CLAOUE, Yves BOSC, Christian OUSTRIC, Clara THOMAS, Florian PINOS, Christian CARDONA, Daniel CABASSY, Linda DELDEBAT, Line DE LA SEN, Maryse LAVIGNE, Alain BAQUE, Jean-Jacques SAGANSAN, Martine MARTIN, Régis LAGARDERE, Pascal GOUGET, Laurent TRAVAIL, Bernard BOUSSAROT, Michel FOURREAU, Jean-Luc SILHERES, David TAUPIAC, Suzanne BIGNEBAT, Éric BALLESTER, Marie-France ALEXANDRE, Yves MARTIN, Serge CETTOLO, Claude CAPERAN, Monique MESSEGUE, Marie-José SEYCHAL, Gervais MOLAS, Marceau DORBES, Alain BERTHET, Serge DIANA, Jocelyne LARRIEU, Guy MANTOVANI, Claire CHAUBET, Gilles BEGUE, Philippe DUPOUY, Gérard BASSAU.

Excusés : Dominique MEHEUT, Cyril ROMERO, Daniel SORO, Philippe DE GALARD, Bernard FAURE, Fabrice CATIER, Sandrine LACOURT, Claire DULONG.

Procuration : Dominique MEHEUT donne procuration à André TOUGE.
Philippe DE GALARD donne procuration à Yves BOSC.
Bernard FAURE donne procuration à Daniel CABASSY.
Sandrine LACOURT donne procuration à Daniel CABASSY.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Madame Jocelyne LARRIEU

Le Président soumet le compte rendu du conseil communautaire du 17/09/2018 au vote de l'Assemblée qui l'approuve.

Le Président propose à l'assemblée des ajouts à l'ordre du jour :

. **Economie** :

Définition de l'intérêt communautaire dans la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales.

Approbation de la convention opérationnelle entre l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie, la CCBL et la commune de Mauvezin pour l'acquisition foncière du secteur « rue de Justices » à Mauvezin.

. **Ordures ménagères** : Désignation d'un délégué pour la commune de Monfort.

. **Salle d'activité Cologne** : Approbation du plan de financement pour les demandes de subventions (DETR, département, CAF).

Ecoles : Approbation du plan de financement pour les travaux de mise aux normes et d'accessibilité des bâtiments scolaires et informatique CCBL.

Finances : Décisions modificatives (2 virements de crédit).

Voirie : Choix du bureau d'étude pour les travaux du pont sur l'Auroue à Saint-Clar.

Assainissement : Décision modificative, virement de crédit.

COMPTE RENDU

. **Culture - Tourisme** :

La fréquentation du Musée de l'Ecole est stable.

L'Ecole de Musique observe une légère baisse des inscriptions.

Prochains concerts : le 18 décembre 2018 à 18h30 au Castéron et le 5 avril 2019 à Avezan.

En 2018, environ 10 000 visiteurs ont fréquenté les Offices de Tourisme de la CCBL. Le site Internet sera opérationnel en février. Des vélos électriques ont été mis à disposition de la population du 20 juillet à mi-novembre 2018 pour un coût net 2018 de 407 €.

. **Voirie** :

Débroussaillage : Il reste 5 communes d'ici fin 2018. Pour le point à temps, 6 communes sont à faire. L'investissement s'achève.

. **Ecoles - Cantines - Péri-extrascolaire** :

Les travaux d'extension de l'école maternelle de Monbrun sont terminés. Les enfants ont intégré les nouveaux locaux.

Suite à la demande de la CAF, le conseil communautaire est favorable à l'étude de la prise de compétence Jeunesse (12-17 ans).

. **Assainissement** : Le lancement de la consultation pour la reprise du réseau à Sarrant est reporté.

QUESTIONS DIVERSES

. Le repas de Noël se déroulera le vendredi 14 décembre 2018 à la Ferme de la Culture à Touget.
. Les agendas 2019 sont disponibles.

DELIBERATIONS

1 - **Objet** : Aide à l'immobilier d'entreprise accordée à l'entreprise PH.J. à Cologne.

Vu l'article 3 de la loi NOTRe du 7 août 2015, modifiant les dispositions relatives aux aides à l'immobilier d'entreprise ;

Considérant que l'EPCI est désormais seul compétent dans l'attribution d'aides à l'immobilier d'entreprise ;

Considérant la demande d'aide à l'immobilier d'entreprise faite par la société PH.J. pour l'aménagement de l'hôtel d'entreprise « Le Site » à Cologne ;

Considérant les taux d'aides applicables, d'une part suivant la réglementation nationale et d'autre part suivant les critères de cofinancements définis par la région Occitanie ;

Monsieur le Président expose les termes de la demande de l'entreprise PH.J. :

- Coût prévisionnel de l'investissement : 119 000 € HT
- Montant maximum global d'aide publique : 23 800 € (20%).
- Montant maximum d'aide proposée par la CCBL : 11 900 € (*)

(*) : Sous réserve de la validation du montant total de l'investissement et de la validation du cofinancement de la région Occitanie.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'apporter une aide à l'immobilier d'entreprise à PH.J. à hauteur maximum de 11 900 € HT.